

Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme des constats empiriques concernant la reproduction des inégalités en Belgique.

1 Conceptions et mesures de la « question sociale »

1.1 Inégalités macrosociales contre individualités microsociales

La pauvreté, l'exclusion, l'indigence, la déchéance, la misère, le paupérisme, les privations, les inégalités sociales, l'absence de redistribution des richesses, la fracture sociale, l'injustice sociale, les classes sociales défavorisées, les catégories socioprofessionnelles modestes, le prolétariat, les démunis, les nécessiteux, les personnes vulnérables, les sans-quelque chose... Les mots sont nombreux pour parler de ce problème qu'est la question sociale et de ceux qui en sont les victimes. Ces vocables sont loin d'être de parfaits synonymes : la manière dont on dit cette question sociale révèle celle dont on la pense. Globalement, on peut en distinguer deux conceptions et mesures (Pfefferkorn, 2007 : 33-199 ; Wright, 1994 : 21-50). D'une part, les inégalités sociales et la redistribution des richesses appréhendent et mesurent cette question à un niveau macrosocial. C'est-à-dire que, dans cette perspective, on décrit ce phénomène *au sein de l'ensemble de la population*. D'autre part, la pauvreté et l'exclusion appréhendent cette question à un niveau plutôt microsocial et individuel. C'est-à-dire que, dans cette optique, on identifie et décrit des *individus spécifiques* : les pauvres et les exclus.

1.1.1 Un exemple d'approche macrosociale : les inégalités économiques

Un exemple de l'approche macrosociale est l'ensemble des études mesurant les inégalités économiques. Elles s'intéressent principalement à la manière, plus ou moins égalitaire, dont la richesse est répartie au sein d'une population (Piketty, 2008). Pour ce faire, les chercheurs et les décideurs politiques mobilisent des outils de mesure construits à partir de l'ensemble de la population : courbe de Lorenz, coefficient de Gini,... Cette population peut être très large ou très réduite, mais il s'agit d'étudier les inégalités au sein d'une collectivité et non certains individus porteurs de caractéristiques spécifiques.

Pour construire les indicateurs typiques tels que le coefficient de Gini, plusieurs principes doivent être respectés. Parmi eux, deux sont révélateurs de la conception sous-jacente de cette mesure. Le premier suppose l'anonymat des personnes (« peu importe de savoir qui gagne combien » (Destremau & Salama, 2002 : 23)). Il plaide pour une conception non spécifique des inégalités. Il ne faut pas se centrer sur certaines inégalités particulières : de genre, entre groupes ethniques, de générations... Toute inégalité est considérée a priori comme aussi problématique qu'une autre. Le second, le principe de Dalton, se définit comme suit. « Lorsqu'un individu subit un transfert en faveur d'un autre mieux doté en revenu, on dit être en présence d'un transfert régressif. Pour tout transfert régressif, la distribution des revenus doit être plus inégale » (Destremau & Salama, 2002 : 23). Ce principe est révélateur du lien intrinsèque entre l'étude des inégalités de revenu et la question sociale de la redistribution des richesses. En effet, il veut qu'une société plus redistributive soit qualifiée de plus égalitaire qu'une société moins redistributive. Notons que ce principe est

fondamental. En effet, le coefficient de Gini s'est imposé comme mesure générale des inégalités justement parce qu'il respecte le principe de Dalton.

Retenons deux points de cette approche macrosociale des inégalités. D'abord, elle ne se centre pas sur un groupe spécifique (les pauvres) mais sur l'ensemble de la population. Elle cherche donc à décrire les rapports au sein de celle-ci. Le terme de rapport doit être compris à la fois dans sa signification mathématique (que vaut le revenu des riches par rapport à celui des pauvres ?) et sociologique (quelles sont les relations de pouvoir et de domination entre groupes sociaux ?). Ensuite, cette approche est explicitement liée à la redistribution sociale et donc à la question de l'État social dans son ensemble. La question sociale n'est donc pas vue comme une question spécifique (la pauvreté) nécessitant un traitement à part (la lutte contre la pauvreté), mais comme une question générale nécessitant une politique globale (la redistribution des richesses).

1.1.2 Un exemple d'approche microsociale : la pauvreté

À première vue, il est étonnant d'affirmer que l'approche en termes de pauvreté relève d'une perspective individuelle et microsociale. Chacun sait que la pauvreté est relative : on ne peut être qualifié de pauvre que dans un contexte donné (Paugam, 2005). De plus, les taux de pauvreté identifient des agrégats au niveau macrosocial. Alors, pourquoi parler de microsocial et d'individualité ? Parce que ces mesures de la pauvreté ne cherchent pas à comprendre les rapports au sein d'une population, mais à décrire des individus. D'abord, on qualifie certaines personnes de « pauvres ». Ensuite, on peut les décrire : sont-ils nombreux ? comment vivent-ils ? sont-ils très pauvres ? qui sont-ils ? d'où viennent-ils ? Cette description des individus et des agrégats d'individus n'est pas possible dans l'approche macrosociale en termes d'inégalités. En effet, on ne peut pas dire qu'un individu est plus ou moins « inégal » ; on ne peut que décrire le degré d'égalité au sein d'un groupe.

C'est dans ce sens que la pauvreté relève d'une approche individuelle et microsociale. Dans un premier temps, on doit « descendre » au niveau individuel pour identifier les pauvres. Par la suite, on peut les regrouper pour obtenir des mesures au niveau macrosocial, comme le taux de pauvreté. Mais cette seconde opération n'est pas obligatoire. En effet, il est possible – sans « remonter » au niveau macrosocial – d'identifier les facteurs individuels qui accroissent le risque de tomber dans la pauvreté. Par exemple, le *Rapport social national 2012* belge (RSN) identifie, pour 2010, les « catégories suivantes [comme] très (extrêmement) exposées au risque de pauvreté : les chômeurs (30%), les membres de familles à très faible intensité de travail (sans enfants : 38%, avec enfants : 72%), les membres de familles monoparentales (35%), les personnes peu qualifiées (23%), les personnes ne possédant pas la nationalité d'un État membre de l'UE (51%), les locataires (30%). » (RSN, 2012 : 2). Ce type d'analyse qui met en lumière les facteurs individuels accroissant le risque de tomber dans la pauvreté n'est évidemment pas possible pour les mesures des inégalités sociales.

La définition classique de la pauvreté qualifie de pauvres les personnes dont le revenu est trop faible. Il s'agit donc de déterminer un seuil en dessous duquel on est pauvre. Le plus souvent, ce seuil n'est pas fixe. Il est défini par une proportion, généralement 40%, 50% ou 60%, du revenu médian (Destremau & Salama, 2002). Cela a l'avantage de prendre en compte la relativité de la pauvreté : celui qui est considéré comme pauvre dans telle société ne le sera pas forcément dans une autre. Notons que l'utilisation d'une proportion du revenu *médian* est révélatrice de l'aspect individuel de cette mesure de l'inégalité sociale. En effet, la médiane (l'observation qui coupe en deux la

distribution statistique) n'est pas influencée par la valeur des revenus supérieurs. Ainsi, si – toutes choses égales par ailleurs – les riches décuplent leur revenu, cette mesure de la pauvreté n'augmentera pas.

1.2 Comparaison entre mesures macrosociales et microsociales

On l'aura compris, ces deux grands types de mesure reposent sur des approches différentes de la question sociale. Dès lors, on peut se demander si, dans le travail empirique d'analyse effectué par les chercheurs et les experts du social, cette distinction a un impact sur les résultats. Si l'on veut établir des relations à l'échelle d'une collectivité, il semble bien que non. Que l'on utilise les taux de pauvreté ou les indicateurs d'inégalité de revenu, cela ne change presque rien aux constats. On voit dans le tableau 1 que le coefficient de Gini comme les taux de pauvreté varient dans le même sens d'une année à l'autre : quand le coefficient de Gini est important, les taux de pauvreté le sont aussi.¹ Le calcul des coefficients de corrélation entre les indicateurs confirme cette intuition : ils sont presque toujours supérieurs à 0,9.² Ainsi, dans l'étude de la question sociale à l'échelle d'une collectivité, les différents indicateurs se valent. Ils mesurent tous l'ampleur des disparités monétaires.

Tableau 1 : Coefficient de Gini et taux de pauvreté en Belgique selon les années

Année	Coefficient de Gini	Proportion de ménages pauvres (seuil de pauvreté : 40% du revenu médian)	Proportion de ménages pauvres (seuil de pauvreté : 50% du revenu médian)	Proportion de ménages pauvres (seuil de pauvreté : 60% du revenu médian)
2000	0.279	3.7%	8.1%	16.1%
1997	0.25	3.3%	8.0%	14.4%
1995	0.266	3.0%	8.7%	16.2%
1992	0.222	1.8%	5.1%	10.4%
1988	0.232	1.9%	4.6%	11.4%

Par contre, les problèmes apparaissent quand on s'intéresse au niveau individuel. En effet, la population pauvre varie énormément en fonction du seuil choisi. Par exemple, pour l'année 2000, on passe de 3,7% à 16,1% de ménages pauvres si on change le seuil de pauvreté de 40% à 60% du revenu médian. La population des « pauvres » passe donc du simple à plus du quadruple ! Pour reprendre Paugam, on peut dire qu'il « suffit donc de changer légèrement le seuil officiel de pauvreté pour que change radicalement la proportion de la population concernée. Ce résultat prouve qu'il existe une forte concentration de ménages autour du seuil de pauvreté retenu et que celui-ci contribue à établir une coupure radicale parmi un ensemble de personnes, qui, dans la réalité, vivent dans des conditions probablement similaires. » (Paugam, 2005 : 6).

Ces constats montrent donc que, d'un point de vue strictement scientifique et technique, l'approche macrosociale de la question sociale est moins problématique que l'approche individuelle de la pauvreté. En effet, il est aisé de mesurer de manière précise et univoque le degré d'inégalité de revenu d'une collectivité donnée – les indicateurs à ce niveau d'analyse étant fortement corrélés, comme nous l'avons vu. Par contre, il est presque impossible d'identifier « les pauvres », puisque les personnes ainsi catégorisées varient grandement selon la définition retenue.³ Ainsi, mettre en œuvre des politiques visant spécifiquement les « pauvres » (et non à redistribuer globalement les richesses) pose question, puisqu'il n'y a pas de « pauvres » dans l'absolu.

1.3 Responsabilité collective ou individuelle

L'opposition entre les approches macrosociale et microsociale ne relève pas que de discussions techniques. Même si les questions du niveau de mesure (macrosocial ou microsocial) et celle de la responsabilité et des causes de la pauvreté sont loin d'être synonymes (Wright, 1994 : 21-31), on peut pointer certaines affinités (Pfefferkorn, 2007 : 33-199). Ainsi, la mesure macrosociale aura tendance à souligner des causes également macrosociales, parce qu'elle procède principalement par comparaisons entre sociétés pour évaluer les causes des inégalités. Par exemple, les comparaisons historiques vont mettre en évidence la fin du rapport salarial fordiste comme facteur accroissant les inégalités (Castel, 1999) et les comparaisons internationales mettent en avant les différents systèmes d'État social (Esping-Andersen, 1990). En pointant des causes macrosociales, cette perspective aura tendance à mettre en avant la responsabilité collective de la société et non les responsabilités individuelles de cette question sociale. L'approche microsociale, par contre, est plus ambiguë. En effet, son niveau de mesure va la pousser à se focaliser sur des explications (et donc des responsabilités) individuelles telles que les niveaux d'éducation ou d'employabilité trop faible des pauvres. Néanmoins, il est possible de revenir au niveau macrosocial en expliquant ces caractéristiques individuelles explicatives par des facteurs relationnels et structurels comme les inégalités scolaires ou le chômage endémique (Paugam, 1996). Par exemple, historiquement, la notion d'exclusion a été développée pour compléter la perspective de redistribution des richesses en pointant les populations à la marge de l'État social. Or, paradoxalement, sa mise en œuvre dans les politiques sociales a été accompagnée de l'occultation de son caractère relationnel et structurel au profit d'une vision individualisante à destination de publics cibles (Pfefferkorn, 2007 : 33-199 ; pour la Belgique : Schaut, 2001).

1.4 Glissement de la responsabilité et mutation du principe de justice

On assiste effectivement depuis ces trente dernières années à une mutation du traitement de la question sociale par l'État (Cantelli, 2007). Schématiquement, on peut distinguer deux idéaux-types de l'action de l'État sur la question sociale : l'*État social* et l'*État social actif*. Dans le premier modèle, représentatif de la situation des années 60, la question sociale était surtout pensée en termes d'opposition entre classes sociales. Il était légitime que les inégalités de classes soient réduites par des mécanismes de redistribution des richesses. Les risques sociaux (comme la perte de son emploi) étaient considérés comme des risques inhérents à l'organisation et au fonctionnement de la société tout entière (Soulet, 2007). La technologie de l'assurance obligatoire était largement développée pour protéger les individus contre ceux-ci (Castel, 1999). Ainsi, l'État garantissait aux individus des droits inconditionnels (les allocations de chômage par exemple) ou, s'agissant des CPAS, quasi inconditionnels (Franssen, 2003 : 24). De ce fait, par exemple, les personnes n'avaient pas à prouver leur mérite pour bénéficier des allocations sociales.

Le modèle de l'État social actif, quant à lui, est incarné par les politiques actuelles. Son objectif principal est d'augmenter le taux d'emploi afin de maintenir la compétitivité de la Belgique dans l'arène économique mondiale et de faire face aux dépenses sociales (Delcourt, 2006). Responsabiliser les individus pour les pousser à être « actifs » est le principe central sur lequel repose cet État social actif. Ainsi, l'octroi d'allocations est conditionné par un « devoir de performance » (Macquet et Vrancken, 2006 : 93) : les allocataires sociaux doivent maintenant prouver qu'ils cherchent « activement » un emploi, et qu'ils s'adaptent aux exigences du marché, en suivant des formations adéquates par exemple. Aux droits sociaux correspondent désormais des devoirs. Cette

dimension responsabilisante ne touche pas que les politiques d'emploi, mais un nombre important de domaines : travail social, politiques de la ville, aides à la jeunesse, aides aux personnes handicapées ou encore le secteur scolaire (Franssen, 2003). De fait, ces politiques déplacent les risques de la collectivité vers les individus : la mauvaise situation d'un individu est désormais considérée comme le résultat de sa mauvaise volonté, de son manque de compétences, bref de ses caractéristiques individuelles – qu'il doit s'engager à améliorer sous peine de sanctions. Et ces politiques ont la caractéristique d'être construites sur un mode microlocal, psycho-affectif et centré sur des publics cibles (les jeunes de quartiers « difficiles », les mères célibataires,...), contribuant encore à leur dimension individualisante.⁴ Les dispositifs qui en sont issus participent ainsi à la production d'un imaginaire collectif qui renvoie la situation des exclus, pauvres ou chômeurs à leur propre responsabilité (Macquet et Vrancken, 2006 : 93).

Dans le même mouvement, un autre glissement s'est produit (Dubet, 2010a). On assiste à un grignotage de la légitimité du principe de l'égalité des positions par celui de l'égalité des chances. Ce dernier, appuyé par le mouvement de responsabilisation individuelle, devient de plus en plus hégémonique dans l'espace public. L'égalité des chances suppose que les inégalités sociales sont le produit des efforts inégaux des individus. Dans cette conception, il est de la responsabilité des individus de maximiser leurs chances et d'être « actifs » pour les mériter. Par exemple en signant un « contrat d'intégration », le jeune usager du CPAS doit prouver sa « volonté » de s'en sortir. Contrairement à l'égalité des positions, l'égalité des chances est conciliable avec l'existence de hiérarchies : de profondes inégalités (de salaires, de logements, etc.) sont justifiées parce que ceux qui occupent les bonnes et mauvaises places les ont méritées.

2 Mobilité sociale en Belgique : égalité ou inégalité des chances ?

Les analyses de mobilité sociale intergénérationnelle sont un moyen radical de tester l'adéquation entre l'idéal d'égalité des chances et sa réalité. Leur principe est simple : il consiste à mesurer le poids de l'origine sociale des individus sur leurs destins dans la hiérarchie sociale. Pour ce faire, la position sociale des individus est mise en relation avec celle de leurs parents. Si ce lien est fort, cela signifie que les inégalités se reproduisent de génération en génération : les enfants ayant des parents membres des classes sociales inférieures se retrouvent eux aussi dans ces classes sociales inférieures. Dans ce cas, l'égalité des chances n'est pas vérifiée. Au contraire, si ce lien est plutôt faible, la reproduction des inégalités est limitée et l'égalité des chances est une réalité.

2.1 Données et opérationnalisation

Du fait de la place prépondérante des rapports de travail dans nos sociétés, ce sont les positions professionnelles des individus qui servent d'indicateurs de positions sociales. Pour classer celles-ci, nous avons choisi la nomenclature Erikson-Goldthorpe-Portocarero (EGP). Nous avons apporté deux modifications à la nomenclature originale : nous avons fusionné les indépendants hors agriculture et dans l'agriculture, à cause des effectifs réduits de cette dernière catégorie ; nous avons ajouté une classe de personnes sans emploi, en raison de la thématique de l'article – ce sont en effet les personnes exclues du marché du travail qui sont le plus exposées à la pauvreté (Hauser et al., 2000 : 25-46). Notons que cette catégorie *sans emploi* n'est pas complètement homogène. On y retrouve principalement des demandeurs d'emploi, des personnes au foyer et des invalides. Notre classification comprend donc neuf catégories : *cadres supérieurs* ; *cadres moyens* ; *employés*

supérieurs ; indépendants ; contremaîtres ; employés inférieurs ; ouvriers qualifiés ; ouvriers peu qualifiés ; sans emploi.⁵

Tableau 2 : Détail de la nomenclature EGP

Classe	Intitulé	Exemples de métiers
1	Chefs de grandes entreprises, cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau supérieur	Directeur d'usine, ingénieur civil, médecin, professeur d'université, hôtelier.
2	Cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau inférieur, encadrants et techniciens de niveau supérieur	Kinésithérapeute, commissaire de police, professeur en secondaire.
3	Employés de niveau supérieur	Instituteur, représentant de commerce, employé de banque.
4	Chefs de petites et moyennes entreprises (tous secteurs confondus)	Agriculteur, boucher, garagiste, coiffeur, libraire.
5	Contremaîtres, agents de maîtrise, chefs d'équipe	Chef mécanicien, chef magasinier, contremaître en usine.
6	Employés de niveau inférieur	Agent de police, magasinier, ambulancier, vendeur.
7	Ouvriers qualifiés	Menuisier, mécanicien automobile, électricien, maçon.
8	Ouvriers semi et non qualifiés	Conducteur de bus, livreur, facteur, manœuvre.
9	Personnes sans emploi	Demandeur d'emploi, personne au foyer, invalide.

L'origine sociale est mesurée par la situation socioprofessionnelle du père. Comme les données en ce qui concerne le métier des mères sont bien souvent manquantes (celles-ci étant probablement au foyer), il n'est pas possible de construire une nomenclature socioprofessionnelle pour les mères sans exclure une proportion importante des personnes de nos analyses. La profession de la mère n'est donc pas prise en compte dans la mesure de l'origine sociale des répondants. La population des enfants, quant à elle, est mixte.

Dans les analyses présentées ci-dessous, nous utilisons les données belges produites dans le cadre de *The European Social Survey* (ESS) pour les années 2002 à 2010.⁶

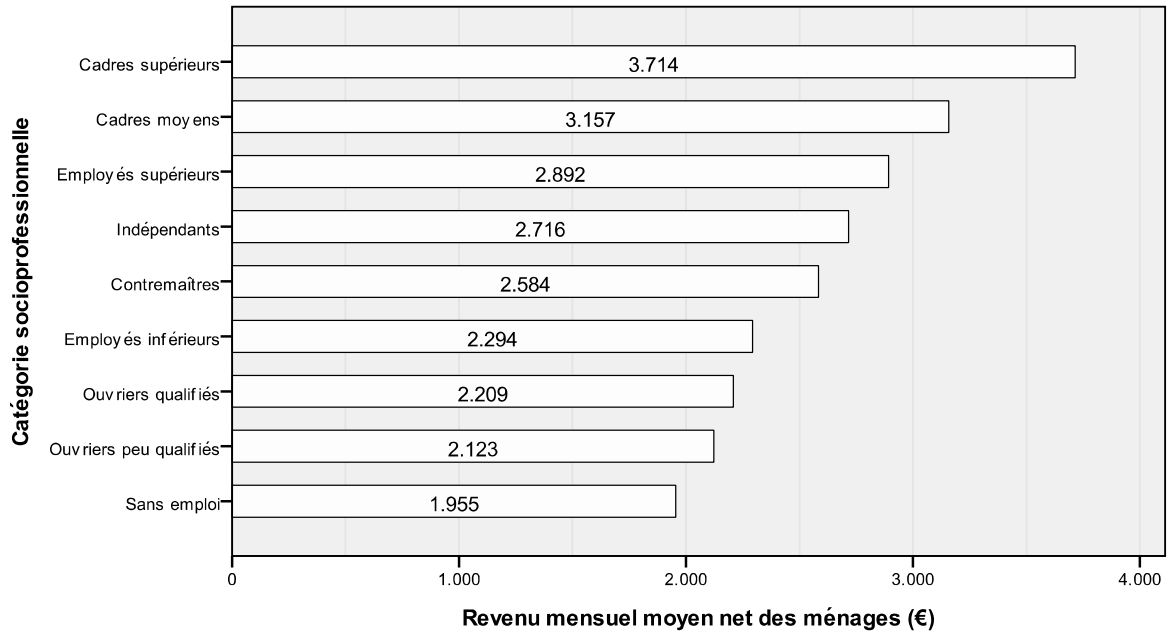
2.2 Classes et gratifications inégales

Puisque notre ambition est d'analyser la manière dont se reproduisent les inégalités sociales, observons d'abord à quel point ces dernières sont importantes entre nos catégories socioprofessionnelles. Car s'il n'y a pas de différences en termes de gratifications sociales entre les catégories utilisées, il n'est pas pertinent de tester la réalité de l'idéal d'égalité des chances par l'étude de la mobilité sociale. En effet, si les catégories ont accès aux mêmes privilèges, le mouvement d'une catégorie à une autre n'implique pas de changement de position sociale. De ce fait, les catégories ne peuvent pas être hiérarchisées et l'idéal d'égalité des chances est *de facto* réalisé. Au contraire, dans le cas où nos catégories sont effectivement inégales, on peut parler de classes « supérieures » et « inférieures » et la mobilité de l'une vers l'autre devient un enjeu important, celle-ci signifiant une amélioration (mobilité ascendante) ou dégradation (mobilité descendante) des conditions de vie. Pour appréhender les gratifications sociales potentiellement inégales entre catégories, nous examinons les différences de revenus et de diplômes.

Le revenu est un indicateur d'aisance financière, et par là de niveau de vie, la possession de ressources économiques ouvrant un nombre important d'opportunités. Nous considérons le revenu mensuel net des ménages, toutes sources confondues, ne disposant que de ce niveau d'agrégation. Nos analyses montrent qu'il existe effectivement d'importantes différences entre catégories socioprofessionnelles (figure 1).⁷ Par exemple, les *cadres supérieurs* vivent dans des ménages (toutes

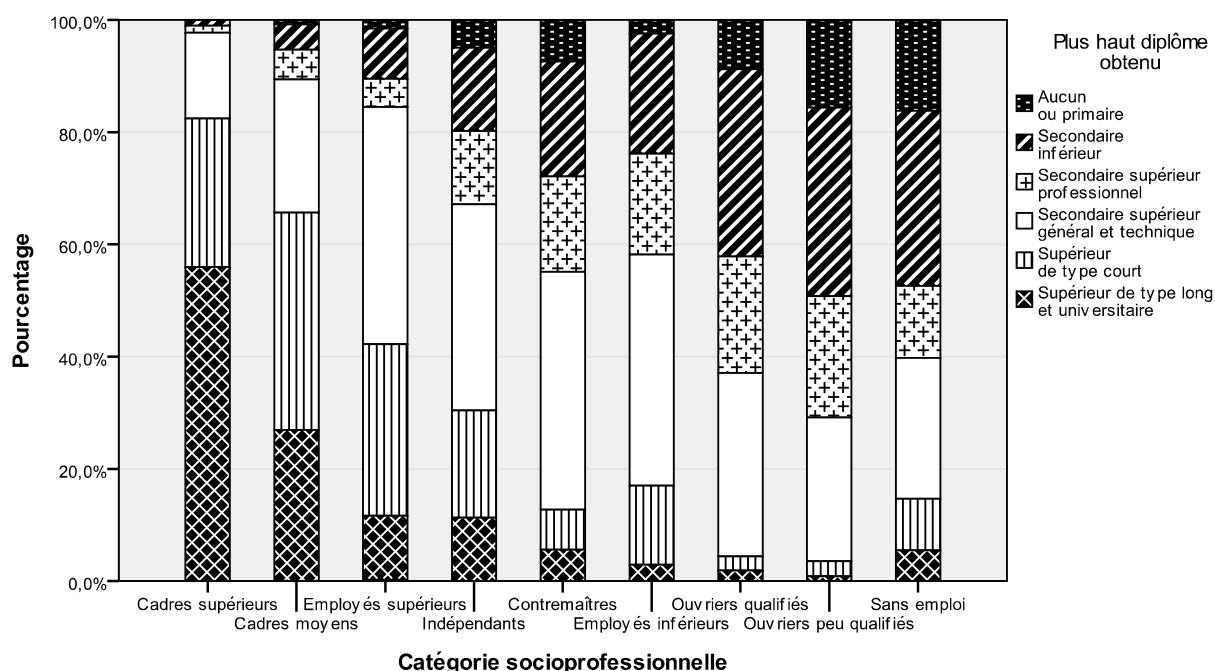
tailles confondues) qui gagnent en moyenne 3.714€ par mois ; le montant descend à 1.955€ en moyenne pour les personnes exclues durablement du marché du travail. Le revenu des premiers vaut donc près du double de celui des derniers !

Figure 1 : Revenu mensuel moyen net des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle



Le diplôme est une autre dimension importante de la position sociale (Baudelot et Leclercq, 2005). Par exemple, posséder un titre scolaire valorisé donne souvent accès à des professions prestigieuses et rémunératrices. Comme pour le revenu, nos analyses montrent que les différences entre catégories socioprofessionnelles sont très fortes. La figure 2 montre en effet que 82,5% des *cadres supérieurs* possèdent un diplôme du supérieur, ce qui n'est respectivement le cas que de 3,6% et 14,7% des *ouvriers peu qualifiés* et des *sans emploi*. A contrario, seulement 1% des *cadres supérieurs* possèdent au maximum un diplôme du primaire ou du secondaire inférieur, alors que c'est le cas pour 49,2% des *ouvriers peu qualifiés* et 47,4% des *sans emploi*.⁸

Figure 2 : Proportion des plus hauts diplômes obtenus selon la catégorie socioprofessionnelle



Ainsi, il n’y a plus de doute possible sur le fait que nos classes sont inégales et hiérarchisées : au fur et à mesure que l’on « descend » dans les catégories de notre nomenclature, on observe une diminution du capital possédé, tant économique que scolaire.

2.3 Égalité ou inégalité des chances ?

Le tableau 3 montre la table de mobilité sociale que nous avons construite à partir des données belges. Celle-ci présente un grand nombre d’informations, qu’il est peu évident d’interpréter directement. Nous utiliserons deux outils pour nous aider : les résidus et les rapports de chances.

Les résidus permettent de diriger l’attention vers les cases du tableau où l’on s’écarte d’une situation d’égalité des chances parfaite, c’est-à-dire d’une situation où la position sociale des personnes serait indépendante de leur origine sociale. Les zones hachurées du tableau indiquent les cellules où l’on trouve significativement moins de personnes qu’en situation d’égalité des chances. Au contraire, lorsque les cellules sont remplies d’une couleur pleine, on y trouve significativement plus de personnes.⁹ Ainsi, les cellules hachurées sont celles qui « repoussent » par rapport à une situation d’égalité des chances parfaite, tandis que les cellules pleines sont celles qui « attirent ».

Tableau 3 : Mobilité sociale intergénérationnelle en Belgique, 2002-2010

Pères	Enfants									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1. Cadres supérieurs	80	87	20	22	12	9	2	8	14	254
2. Cadres moyens	80	155	41	23	30	29	10	27	19	414
3. Employés supérieurs	33	51	20	7	15	16	3	11	10	166
4. Indépendants	64	122	34	111	48	32	22	55	48	536
5. Contremaîtres	32	85	34	20	45	22	28	37	27	330
6. Employés inférieurs	9	22	12	7	8	8	5	11	12	94
7. Ouvriers qualifiés	40	100	40	36	63	34	36	97	63	509
8. Ouvriers peu qualifiés	23	73	32	26	57	38	23	123	75	470
9. Sans emploi	7	19	10	9	14	12	9	24	20	124
Total	368	714	243	261	292	200	138	393	288	2897

On remarque que les cases pleines suivent la diagonale, ce qui signifie que les individus ont plus de chances d'occuper une position similaire à celle de leurs parents que de « monter » ou « descendre » dans la hiérarchie sociale. Par exemple, les *cadres supérieurs* eux-mêmes fils et filles de *cadres supérieurs* sont largement sur-représentés par rapport à une situation d'égalité des chances parfaite. Cela nous renseigne sur l'existence de mécanismes qui facilitent l'accès des positions supérieures aux enfants issus des classes aisées. On remarque également que les cellules hachurées se trouvent davantage dans des endroits qui impliquent une grande distance entre origine et position. On voit en effet qu'un enfant d'*ouvrier peu qualifié* a très peu de chances de devenir *cadre supérieur*. De manière générale, cette première analyse montre un degré certain de reproduction sociale.

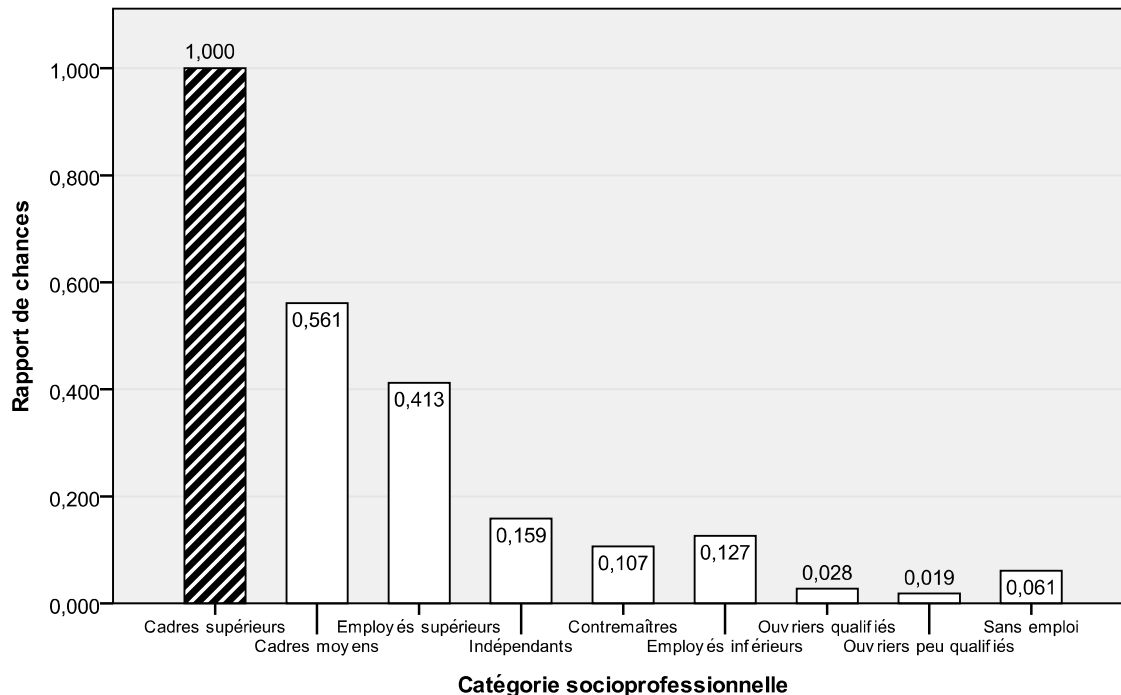
On constate également une sur-représentation d'individus dans la case des personnes *sans emploi* ayant eu un père *sans emploi*. Ce résultat va dans le sens d'études menées sur la question de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté (Burnay, 2009). De plus, on remarque que les enfants issus de différentes origines sociales sont loin d'être égaux devant l'exclusion durable du marché du travail : les enfants issus des cadres sont relativement protégés par rapport à l'exclusion durable de l'emploi, alors que les enfants d'ouvriers sont largement sur-représentés dans cette catégorie.

Si nous établissons l'existence d'une tendance à la reproduction, nous ne savons rien de son ampleur. Le deuxième outil que nous utilisons a l'objectif de nous éclairer sur ce point. Il s'agit du *rapport de chances*, plus connu sous le nom anglais d'*odds ratio*. Cette mesure permet de calculer l'inégalité des chances qu'ont deux catégories d'atteindre une position plutôt qu'une autre.¹⁰

Nous avons calculé pour chaque catégorie la chance de devenir cadre supérieur plutôt que de rester dans sa classe. La figure 4 la compare à la chance des *cadres supérieurs* de devenir eux-mêmes *cadres supérieurs* plutôt que d'appartenir à la catégorie à laquelle ils sont comparés. Il montre ainsi

l'inégalité des chances entre les *cadres supérieurs* et *chacune des catégories* – pour devenir *cadre supérieur* plutôt que membre de la *catégorie comparée*. Si nous prenons comme référence la *catégorie cadre supérieur*, c'est parce qu'elle est la catégorie aux privilèges les plus importants, comme nous l'avons vu.

Figure 4 : Rapports de chances entre les cadres supérieurs et chacune des catégories socioprofessionnelles



Les résultats sont marquants. On voit qu'un enfant d'*ouvrier peu qualifié* a moins d' $1/53^{\text{ème}}$ (= 0,019) de la chance des enfants de *cadre supérieur* d'être *cadre supérieur* plutôt qu'*ouvrier peu qualifié*. Si nous étions dans une société d'égalité parfaite, ce rapport serait de 1 : les deux enfants auraient la même chance de devenir *cadre supérieur*. Combinons ces résultats avec les inégalités de revenu et de diplôme constaté précédemment (voir figures 1 et 2). Statistiquement, on peut dire qu'un enfant d'*ouvrier peu qualifié* a, en Belgique, 53 fois moins de chances qu'un enfant de *cadre supérieur* de vivre dans un ménage qui gagne en moyenne 3.714€ plutôt que 2.123€ et d'avoir un diplôme « supérieur » qu'un diplôme « inférieur ». De la même manière, un enfant de père *sans emploi* a 16 fois moins de chances (= 0,061) qu'un enfant de *cadre supérieur* de devenir *cadre supérieur* plutôt que d'être *sans emploi* ; et donc de vivre dans un ménage qui gagne en moyenne 3.714€ plutôt que 1.955€.

2.4 Une société traversée par des rapports de force reproduisant les inégalités

L'élément principal qui ressort de nos analyses de mobilité sociale est le très faible degré d'égalité des chances en Belgique. Certes, certains individus arrivent à défier leur sort probable, mais ce ne sont que des exceptions qui confirment la règle de l'inégalité des chances. Les classes sociales sont bel et bien une réalité : nous vivons dans un monde où les catégories socioprofessionnelles sont inégales et les inégalités se reproduisent. À la lumière de ces constats, les notions de responsabilité et de mérite perdent beaucoup de leur consistance, puisque le destin social, et ce y compris la pauvreté, paraît hautement conditionné par l'origine sociale. Ainsi, quand on veut, on ne peut pas

forcément. Ce fait ne peut être dû au hasard ; il nous informe au contraire de l'existence de puissants mécanismes favorisant les enfants des classes supérieures dans l'accès aux bonnes places et les enfants des classes inférieures dans l'accès aux mauvaises – dont la situation de pauvreté. Les différents éléments de ces mécanismes sont bien connus des chercheurs en sciences sociales. Citons l'acquisition, dans la famille, de goûts plus ou moins rentables selon l'origine sociale (par exemple, avoir appris l'inclinaison à se diriger vers les filières scolaires les plus payantes (Dupriez et al., 2009)) ; les ressources différentes selon les classes sociales (des ressources monétaires et un réseau de contacts importants, le prestige de venir d'un bon milieu social lorsque l'on vient des classes supérieures (Dubet, 2010b)) ; le système scolaire qui produit et légitime les inégalités (par l'élimination des élèves d'origine modeste et/ou la relégation de ceux-ci dans des filières dévalorisées, comme les sections professionnelles ; concernant la région bruxelloise, voir Jacobs & Rea (2007)) ; la discrimination systémique (à l'embauche par exemple, où le fait d'exiger certaines certifications scolaires défavorise de fait les classes inférieures (Dubet, 2010b)) ; et les pratiques institutionnelles (comme les politiques fiscales favorisant les classes supérieures au détriment des classes inférieures (Piketty, 2008)). Les mécanismes cités sont loin d'être des « anomalies » ; ils font au contraire partie du fonctionnement normal de la société, telle qu'elle s'est constituée dans et par la compétition à laquelle se livrent les membres des différentes catégories sociales pour l'accès aux gratifications. La société est traversée par des rapports de forces, qui se sont institutionnalisés pour donner, sous les drapeaux de la légitimité, des privilèges à une certaine partie de la société au détriment d'une autre, dont les « pauvres » sont en fait les plus grands perdants (Bihl & Pfefferkorn, 2008).

Un autre élément, que mettent en lumière les analyses de mobilité sociale, c'est que les flux se produisent entre positions différentes et, comme nous l'avons vu, très inégalement dotées. En réalité, l'idéal même d'égalité des chances suppose une inégalité des positions. En effet, par son attachement au mérite, un versant de cet idéal politique supporte le fait que les « meilleurs » bénéficient des gratifications sociales les plus importantes (Cuin, 1993). Un monde d'égalité des chances parfaite peut très bien s'accommoder de pauvreté et de misère. Cette inégalité fondamentale produit un jeu à somme nulle : elle implique qu'il y ait toujours des gagnants et des perdants. Une fois qu'on a fait ce constat, il est bien plus pertinent d'aborder la question sociale comme une logique d'ensemble dans une perspective macrosociale. En effet, les approches microsociales, centrées uniquement sur les « pauvres », sont aveugles au jeu de chaises musicales auquel jouent les membres des différentes catégories ; elles ne voient pas que l'économie belge est caractérisée par un manque de « bonnes places » et un important chômage structurel. Ce dernier contraint une partie non négligeable de la population à vivre d'allocations de chômage et d'aides sociales, dont le montant est souvent en dessous du seuil de pauvreté (Programme national de réforme, 2012 : 29).

3 Analyse de la politique de lutte contre la pauvreté

Les politiques de lutte contre la pauvreté, si elles veulent être efficaces, devraient intégrer le constat d'une société hiérarchisée dont la structure inégale se reproduit de génération en génération. Ainsi, dans le but d'évaluer leur pertinence, nous confrontons les résultats développés ci-dessus à une série de documents officiels qui rendent compte de la conception de la question sociale que donne à voir le monde politique. Nous avons analysé comment est pensée la pauvreté et quelles sont les solutions envisagées dans une série de documents présentés sur le site web du SPP Intégration : le *Programme*

national de réforme 2012 (PNR) ; le Rapport social national 2012 (RSN) ; le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 (PFLP) ; une présentation vulgarisée de la lutte contre la pauvreté par la FUNOC dans le numéro 174 du journal L'Essentiel (ci-dessous L'Essentiel) ; le Plan d'action national inclusion 2008-2010 (PANI) ; le Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 (RSPI) ; le livre rendant compte des actions qui ont eu lieu lors de la campagne nationale Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi ! (ci-dessous Ensemble contre la pauvreté) ; le livre Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Acteurs d'innovation au sein des Services Publics Fédéraux Belges (ci-dessous Experts du vécu) ; et les comptes-rendus de la conférence qui s'est tenue les 18 et 19 novembre 2010 sur le rôle du Fonds Social Européen dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ci-dessous Conférence FSE). Nous avons choisi ces documents en raison de leur caractère officiel : ils sont l'exposé de mesures qui ont été prises récemment ou qui vont l'être dans un futur proche et ils sont présentés par le SPP intégration comme des références officielles en matière de lutte contre la pauvreté.

3.1 La pauvreté comme accident de vie

Un premier élément frappant est le fait que la pauvreté est présentée à plusieurs reprises comme « un accident de vie » (Experts du vécu : 15). Cette conception implique que le *hasard* a une responsabilité non négligeable dans le fait de tomber dans la pauvreté. Cette idée est présente dans le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté*, quand il indique que « pour certains [les pauvres], le chemin est long et difficile car les parcours de vie sont divers et parfois faits d'accidents, de traumatismes, de souffrances, de déficiences... » (PFLP : 12). De ce fait, cette conception de la pauvreté conduit à penser que « chacun peut y être un jour confronté. » (Ensemble contre la pauvreté : 54). Or, nos constats sur le poids de l'origine sociale sur le parcours de vie – et dès lors sur le risque d'être confronté à la pauvreté – montrent que cette idée n'est généralement pas vraie. Par exemple, les enfants de *sans emploi* ont 16 fois plus de chance que les enfants de *cadres supérieurs* d'être *sans emploi* plutôt que *cadre supérieur*.

3.2 L'inscription dans la philosophie de l'État social actif

Cette idée d'accident renvoie à la conception individuelle de la pauvreté telle que nous l'avons présentée : les accidents arrivent à des individus isolés et ne sont pas pensés comme les produits de mécanismes sociétaux. Dès lors, il est logique que cette conception se traduise en politiques individualisantes. Par exemple, le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté* affirme que : « La philosophie qui le sous-tend [le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté*] est bien la recherche de l'autonomie de chaque individu » (PFLP : 12). Dans cette perspective, la politique de lutte contre la pauvreté vise à donner les capacités aux pauvres à se prendre en charge eux-mêmes : « Il est indispensable de prendre du temps pour aider les personnes à faire émerger leurs capacités, les aider à voir ce qu'elles peuvent mettre à profit. » (Ensemble contre la pauvreté : 29). C'est la raison pour laquelle la formation des personnes pauvres est au centre de la politique de lutte contre la pauvreté : « L'amélioration des connaissances et des compétences, que ce soit dans l'enseignement traditionnel ou la formation permanente, constitue l'un des moyens les plus sûrs d'assurer l'emploi, l'autonomie et un niveau de vie décent. » (Conférence FSE, Thème 4 : 4). Les politiques de lutte contre la pauvreté créent également des dispositifs d'incitation individuelle au retour à l'emploi. Citons l'accroissement de l'écart entre les salaires et les allocations afin de « motiver les personnes à aller travailler » (PANI : 18). Ainsi, l'accentuation de la dégressivité des allocations de chômage est présentée comme un dispositif de lutte contre la pauvreté (PANI : 18). À la lumière de ces éléments,

il est clair que les politiques de lutte contre la pauvreté se construisent, comme d'autres politiques sociales, selon le principe de responsabilisation individuelle qui définit l'État social actif : on passe d'un État qui indemnise l'impossibilité de travailler à un État qui promeut « la capacité de travail, notamment par la mise en place de dispositifs d'accompagnement promouvant une mise au travail de l'individu sur lui-même. » (Soulet, 2007 : 177). Chacun doit être entrepreneur de sa vie pour ne pas tomber dans la pauvreté.

Outre cette dimension d'activation, les politiques de l'État social actif sont caractérisées par le fait de suivre une logique de « sur-mesure » (Franssen, 2003 : 18-22), comme nous l'avons vu. C'est bien le cas des politiques de lutte contre la pauvreté puisque de nombreuses actions sont mises en place spécifiquement à destination de « groupes à risque » (PANI : 7), comme les jeunes, les parents isolés, les minorités ethniques ou les handicapés. Ce renforcement de l'action directe vers des publics cibles est corrélatif « au définancement des politiques indirectes de lutte contre la pauvreté dans le domaine de la sécurité sociale, de l'enseignement, de la santé, de l'urbanisme, de la culture qui agissent en profondeur sur les conditions de vie de l'ensemble de la population » (Schaut, 2001 : 69). Ainsi, en matière de pauvreté comme dans les autres domaines, les droits universaux sont remplacés par une logique d'intervention basée sur l'identification ciblée et préalable des besoins :

« Pour garantir la diversité sur le marché du travail et ne laisser aucun groupe cible de côté, le parcours jusqu'au marché du travail doit tenir compte de la situation et des besoins des individus à intégrer, qu'il s'agisse de jeunes, de personnes avec un handicap ou d'allochtones, y compris sans papier. Pour les plus fragilisés, une approche individuelle et motivante s'impose. » (PANI : 18).

Il est frappant de s'apercevoir l'adéquation entre les manières de concevoir et traiter la pauvreté et la façon de la mesurer. En effet, les documents officiels utilisent presque uniquement les indicateurs microsociaux que sont les taux de pauvreté. Et comme nous l'avons vu, ces taux, par leur nature même, isolent la catégorie des pauvres, et donnent l'opportunité d'identifier les caractéristiques de ceux-ci. Cette philosophie autorise ainsi de différencier les individus selon l'une ou l'autre des caractéristiques discernées, et de calculer des taux spécifiques pour divers publics « à risque » (PANI : 7). Quant aux mesures macrosociales, qui s'intéressent à l'ensemble de la population et aux rapports qu'entretiennent ses membres indépendamment de leurs caractéristiques, comme le coefficient de Gini, elles ne sont que très rarement utilisées. On constate ainsi que la mesure, loin d'être un simple outil technique, incorpore aussi des présupposés politiques.

3.3 Des politiques centrées sur la dimension psycho-affective

Un autre élément qui ressort des documents que nous avons analysés est que la pauvreté est souvent présentée comme un problème d'estime de soi et non comme un simple état de privation matérielle : « Ce déni de citoyenneté [la pauvreté], c'est le sentiment et la position de ne pouvoir contribuer à rien, ne compter pour rien, d'une vie sans intérêt qui n'a pas droit au grand jour juste à l'obscurité. "L'obscurité, plus que le besoin, est la plaie de la pauvreté." » (Rapport général sur la pauvreté de 1994 cité dans Experts du vécu : 11-12). Dès lors, le problème étant pensé en des termes psycho-affectifs, il est cohérent que le traitement le soit aussi : « Pour en sortir, il faut parler. » (L'Essentiel : 7). Des groupes de parole et des activités culturelles sont donc mis en place pour permettre aux pauvres de s'exprimer et d'extérioriser leur mal-être (Schaut 2001). Par exemple, dans la campagne nationale *Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi !*, « les travailleurs des CPAS ont pu

amener un public fragilisé à participer à des échanges de savoirs et d'émotions. Il s'agissait parfois simplement, à travers les ateliers, de permettre aux gens de parler, de s'exprimer, de sortir de leurs difficultés quotidiennes. » (Ensemble contre la pauvreté : 84). Ces actions visant la dimension psycho-affective ne s'inscrivent pas strictement dans une stratégie de remise à l'emploi. Redonner confiance aux pauvres devient un but en soi et non un moyen pour les faire sortir de la pauvreté matérielle. Selon C. Schaut (2001), si ces dispositifs ont le mérite de pointer du doigt les problèmes de reconnaissance dont souffrent les populations pauvres, ils font l'impasse sur les mécanismes sociaux qui produisent la pauvreté, ceux-là même dont nous avons mesuré les effets dans nos analyses sur les inégalités et leur reproduction. En ce sens, les dispositifs psycho-affectifs, s'ils ne sont pas accompagnés de politiques redistributives qui contrecarrent les processus inégalitaires, ne pourraient être qu'un traitement symptomatique de la question sociale.

3.4 Le pauvre et le citoyen standard : deux étrangers séparés par un fossé ?

Les textes officiels présentent également les pauvres comme fondamentalement différents du « reste de la société » (Experts du vécu : 12), et coupés ou exclus de cette dernière. Par conséquent, « [l]'idée [des activités culturelles de lutte contre la pauvreté] est d'intégrer réellement [les pauvres à] la société, [qu'ils en fassent] partie au même titre que les autres. » (Ensemble contre la pauvreté : 8). La séparation entre les pauvres et le reste de la société est parfois conceptualisée par la notion de « fossé » (Experts du vécu : 12-14). Ce fossé comprend, en plus de l'idée de séparation radicale, l'idée de manque. Il manque quelque chose aux pauvres, qu'il faut combler : « beaucoup de pauvres manquent par ailleurs souvent des aptitudes nécessaires pour se comporter d'une façon conforme au modèle dominant ; qu'il s'agisse d'un manque d'aptitudes sociales, pédagogiques, émotionnelles, ou encore de gestion domestique ou financière » (Experts du vécu : 13). Leur méconnaissance est telle que, dans cette conception, « souvent, le pauvre n'est pas conscient qu'il ne sait pas » (Experts du vécu : 13). Cette conception est clairement misérabiliste et culturaliste (Stroobants, 2008). Elle est misérabiliste parce qu'elle définit la culture populaire comme caractérisée par le manque : elle n'est qu'un ersatz raté de la culture dominante. Elle est culturaliste parce que l'explication de la pauvreté réside dans la culture des pauvres, et non dans d'autres causes (économiques ou institutionnelles par exemple).

Conformément à cette figuration des choses, la « multitude d'aides et de dispositifs publics mis en place pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » sont vus comme adaptés à leurs objectifs. En effet, si « la pauvreté et l'exclusion persistent », ce n'est pas parce que ces dispositifs ne sont pas performants, mais « qu'ils restent [...] aveugles aux divers fossés qui séparent ce public du reste de la société ; il en résulte de multiples problèmes d'accès concret aux aides » (Experts du vécu : 12). Dès lors, la solution pour réduire la pauvreté n'est pas de transformer les politiques, mais d'établir une meilleure communication entre les services publics et les pauvres. C'est tout l'objectif du dispositif *Experts du vécu*, dont le principe est l'embauche par l'État de personnes ayant connu la pauvreté comme « “traducteurs” » (Experts du vécu : 17) « “parlant la même langue” » (Experts du vécu : 40) que les pauvres. Ces experts du vécu « contribuent à rendre les institutions plus accessibles par une nouvelle forme de dialogue... Ils interviennent dans le sentiment d'incompréhension tant du côté de l'utilisateur (l'incompris) que de l'institution (celle qui ne comprend pas) ; l'expert du vécu est le trait d'union entre les parties. Le but est d'éviter la fracture. » (Témoignage d'une experte du vécu dans Experts du vécu : 16).

3.5 Le respect des pauvres : chacun doit y mettre du sien

L'importance de la dimension psycho-affective combinée avec l'idée d'une différence fondamentale entre les pauvres et le « citoyen standard » (Experts du vécu : 9) pousse à concevoir l'objectif de la lutte contre la pauvreté en terme de *respect*. Ce raisonnement est similaire au discours sur le multiculturalisme : les minorités ethniques sont différentes, ont une culture propre, et souffrent de stéréotypes ; il faut donc apprendre à les respecter en tant que groupes différents. Ainsi, le respect de la différence que portent les pauvres est central dans la politique de lutte contre la pauvreté :

« La première ambition d'un plan de lutte contre la pauvreté n'est-elle pas, tout d'abord, de faire évoluer les mentalités, dépasser les a priori, reculer les stéréotypes, vaincre les appréhensions et les craintes face à un être différent, atypique, "hors norme"... ? Mieux connaître, c'est déjà mieux comprendre. C'est refuser la stigmatisation, la culpabilisation des personnes précarisées. » (PFLP : 12).

Deux canaux principaux permettent de mettre en œuvre cette politique de respect des pauvres : l'euphémisation et la sensibilisation. L'euphémisation consiste à changer la forme et la communication qui entoure une politique plutôt que la politique elle-même. Par exemple, on propose de changer le vocabulaire juridique : « Le langage n'est pas seulement important pour la compréhension, mais un certain vocabulaire tend aussi à stigmatiser la personne pauvre. On pense notamment à certaines formules archaïques très dures, comme par exemple en matière d'expulsions, où la personne est sommée de "déguerpir" dans une période donnée. » (PFLP : 52). Dans ce cas, on édulcore le discours juridique tout en maintenant la légitimité et la factualité de l'acte d'expulsion.

L'autre canal par lequel s'exprime la politique de respect des pauvres est la sensibilisation. Le problème de la pauvreté étant les stéréotypes dont souffrent les pauvres, la lutte contre celle-ci doit consister en des actions de sensibilisation des citoyens au respect de ces derniers. La campagne nationale *Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi !* avait explicitement cet objectif :

« La communication était au centre des actions [...] Une campagne nationale destinée à sensibiliser un large public a ainsi été mise sur pied. Elle visait [...] tous les citoyens. Une campagne destinée à ouvrir le dialogue sur la pauvreté et à briser les tabous et les clichés qui nous entourent. "Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi", pour que chaque citoyen puisse s'arrêter sur les problèmes de pauvreté et se sentir concerné. » (Ensemble contre la pauvreté : 64).

La lutte contre la pauvreté devient ainsi un combat de tous les instants, où chacun doit apporter sa pierre à une société respectueuse des pauvres. Le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté* fait ainsi « appel à la mobilisation de chacun, à une attention de tous les instants, à un regard plus compréhensif sur l'autre. » (PFLP : 12). Cette conception fait preuve d'un certain fatalisme et d'un renvoi de la responsabilité concernant la pauvreté de l'État vers chaque citoyen :

« Personne ne pourra jamais décréter l'éradication de la pauvreté, objectif ultime et idéal, mais chacun peut être acteur de changement par l'écoute, l'attention, le dialogue, premiers pas indispensables sur le chemin de l'accompagnement vers l'autonomie. » (PFLP : 12).

3.6 Nous vivons dans une communauté harmonieuse

Les discours présentés ci-dessus reposent sur une conception particulièrement harmonieuse et intégrée de la société. Tout le monde a sa place à trouver dans une même communauté, y compris les pauvres. Dans les textes officiels, la vision présentée est que nous participerions tous à une « œuvre commune » (Ensemble contre la pauvreté : 8), que nous appartiendrions tous à la même « communauté » (Ensemble contre la pauvreté : 8, 34, 83). La question sociale est davantage pensée comme un ensemble de malheureux problèmes techniques de communication plutôt que comme inhérente à l'organisation de notre société. Par exemple, grâce à la médiation, « [p]ropriétaires, locataires deviennent [...] des partenaires sociaux, comme dans le monde du travail où il y a les patrons et les syndicats. » (L'Essentiel : 7). Or, s'il peut y avoir des conflits entre propriétaires et locataires dus à un manque de communication, certains de leurs intérêts sont structurellement divergents et contradictoires : généralement, le locataire souhaite payer un loyer bas alors que le propriétaire souhaite recevoir un loyer élevé ; cette relation présente un caractère fondamentalement antagonique.

De la même manière, concernant la question de la pauvreté, il n'est pas pertinent de faire l'économie de la notion de conflit. D'une part, la pauvreté est le produit de rapports de force, comme nous l'avons vu. D'autre part, le traitement de la pauvreté reste, malgré le développement de politiques d'activation des pauvres, basé sur des instruments de redistribution (fiscale ou par le biais de la sécurité sociale par exemple). Et cette redistribution est aussi une forme de conflit. En effet, elle consiste à rééquilibrer la répartition de la richesse en prélevant chez les plus fortunés pour redonner aux moins favorisés. De ce fait, les mesures de redistribution sont au centre d'un conflit entre classes sociales (Piketty 2008).

4 Conclusion générale : État social actif, mesure de la pauvreté et inégalité des chances

Lors de cette étude, nous avons vu que les politiques de lutte contre la pauvreté se construisent selon les modalités typiques de l'État social actif. En effet, les risques de la pauvreté sont vus comme situés « dans » les individus, lorsqu'ils n'ont pas assez développé leurs aptitudes, leur autonomie, leurs connaissances ou leurs compétences. Il est marquant que cette conception individuelle de la question sociale trouve un écho dans les instruments de mesure utilisés tels les taux de pauvreté et l'identification de groupes à risque. En réalité, science et politique entretiennent des liens étroits : la mesure est non seulement un produit de la conception individuelle de la responsabilité, mais elle renforce aussi cette dernière. Du fait de cette conception, les dispositifs développés ont pour but de « motiver » individuellement les pauvres et de leur apprendre à révéler leurs « propres forces » (Ensemble contre la pauvreté : 8). Le but consiste en ce que, grâce à leurs propres efforts, les pauvres s'en sortent par eux-mêmes. On remarque ainsi toute l'affinité qu'entretient ce projet avec les notions de mérite et d'égalité des chances : il est de la responsabilité de chacun des pauvres de développer suffisamment ses capacités pour mériter de s'en sortir, comme il est de la responsabilité de chacun de bien agir pour avoir la chance de ne pas tomber dans la pauvreté.

Au regard de nos analyses, nous ne pouvons bien évidemment qu'avoir un regard critique sur cette vision des choses. En effet, bien que l'idée d'égalité des chances soit très prégnante de nos jours, elle ne renvoie à rien de réel. En premier lieu, nous avons vu que le poids de l'origine sociale dans le parcours de vie des individus est absolument fondamental : la chance de devenir pauvre varie

énormément selon la position de ses parents. L'impact de l'origine renvoie en réalité à toute une série de mécanismes (économiques, scolaires, institutionnels,...) qui favorisent les enfants des classes supérieures par rapport à ceux des classes inférieures, lesquels ont plus de chances d'être poussés vers la pauvreté. Dès lors, le concept de mérite doit être interrogé, puisqu'il renvoie à une vision mythique de la société selon laquelle la situation d'un individu n'est que le produit de ses efforts. En deuxième lieu, il est paradoxal d'inciter les individus à être responsables dans un contexte qui ne le permet pas. Par exemple, on ne voit pas comment les politiques individuelles à destination des pauvres pourraient améliorer leur sort à grande échelle : le problème résidant dans le manque de bonnes places et d'emplois. Même en fournissant la meilleure formation professionnelle aux « pauvres », il est impossible qu'ils deviennent tous cadres supérieurs – non pas qu'ils ne soient pas capables d'apprendre, mais les places au sommet existent en nombre limité. Dans ce contexte, quand bien même l'« ascenseur social » ne serait pas en panne, tout le monde ne pourrait pas le prendre – ou plutôt si l'un le prend pour monter, l'autre le prendra pour descendre.

5 Annexe 1 : Nomenclature EGP

La nomenclature EGP (des initiales de leurs créateurs : Erikson, Goldthorpe et Portocarero) est construite sur base de six dimensions (Fleury, 2000). Premièrement, le secteur d'activité, qui oppose les professions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Deuxièmement, le rapport aux moyens de production, qui sépare les employeurs, les indépendants et les salariés. Troisièmement, parmi ces derniers, la position dans la structure de l'entreprise, déterminée par le fait de superviser ou non d'autres salariés. Ce critère sépare les cadres, contremaîtres et salariés subalternes. Quatrièmement, le degré de qualification du métier. Cinquièmement, l'opposition entre travail manuel et travail non manuel. Sixièmement, la « relation d'emploi » que les salariés entretiennent avec leur entreprise.

La relation d'emploi est l'ensemble des liens formels et informels que le salarié entretient avec son employeur et les autres salariés. Goldthorpe et Erikson (1992) définissent deux idéaux-types polaires de cette relation d'emploi, qui vont déterminer le mode de rémunération et le type de contrat de travail. Dans la « relation de service », le travail des salariés est difficile à contrôler, car ces derniers déploient des connaissances spécialisées et une forme d'expertise. Pour s'assurer leur engagement dans l'activité productive, l'entreprise leur offre une rémunération avantageuse, une perspective de carrière et la garantie d'une stabilité dans la relation d'emploi. Dans la relation « contrat de travail », les employés s'engagent à beaucoup plus court terme pour fournir un travail déterminé. Ils sont payés à la pièce ou sur base du temps de travail. L'entreprise les considère comme aisément remplaçables, et ne déploie pas de dispositifs pour les motiver, sinon un contrôle direct (INSEE, 2010).

Comme nous l'avons précisé, nous avons fait le choix de rajouter une catégorie de personnes sans emploi à la nomenclature EGP. L'enquête n'étant pas menée auprès des parents, la position du père est décidée à partir de ce qu'en dit son enfant. En effet, l'enquêteur demande au répondant quel était le métier de son père lorsqu'il avait 14 ans. Ainsi, lorsque le répondant spécifie que son père ne travaillait pas, nous avons fait l'hypothèse que la situation d'exclusion du monde du travail de ce dernier était suffisamment déterminante et/ou longue pour marquer la mémoire du répondant et ainsi pouvoir classer le père dans la classe *sans emploi*. Les enfants, quant à eux, sont classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne travaillent pas depuis au moins cinq ans à la date de l'enquête. De cette façon, nous sommes relativement sûrs de ne sélectionner que des personnes exclues durablement

de l'emploi. Cette catégorie inclut également les personnes invalides et au foyer qui ne travaillent pas depuis au moins 5 ans. La raison de ce choix est que ces personnes, tout comme les demandeurs d'emploi, sont durablement exclues du marché du travail. Notons que tant le fait d'être au foyer (Delphy, 1998) que d'être invalide (Leclerc, 2000) sont des positions sociales infériorisées. Quant aux retraités, nous n'avons pas appliqué ce critère de ne pas avoir eu de travail salarié depuis cinq ans ou plus ; leur position sociale a été estimée sur base de leur dernier métier.

Pour opérationnaliser cette nomenclature, nous utilisons les procédures proposées par le projet ESeC (European Socio-economic Classification).¹¹

Afin de mesurer toute l'ampleur de l'inégalité des chances, ne sont sélectionnés que des individus qui ont plus ou moins le même âge que leur père lorsque ce dernier avait le métier indiqué. Nous avons estimé cet âge à 44 ans +/- 10 ans.¹² Sans quoi, dans certains cas, nous aurions mis en regard la situation d'un enfant qui entre dans la vie active avec l'activité d'un père en fin de carrière. Dans ce cas, les positions sociales des jeunes ne seraient pas représentatives de leur futur destin social. En effet, on remarque que les enfants issus des classes supérieures rejoignent la situation de leur père quelques années plus tard (Merlié & Prévot, 1991). Du fait de cette sélection selon l'âge, la taille de l'échantillon est significativement réduite, posant problème pour effectuer des tests statistiques valides. L'obstacle est contourné en combinant les données des enquêtes ESS 2002, 2004, 2006, 2008 et 2010.¹³

6 Annexe 2 : La technique des rapports de chances

La chance est un rapport de deux probabilités. Si l'on se réfère au tableau 3, la chance d'être *cadre supérieur* plutôt qu'*ouvrier qualifié* pour un enfant de *cadre supérieur* est le rapport entre sa probabilité d'être *cadre supérieur* ($80/254 = 31,5\%$) sur sa probabilité d'être *ouvrier qualifié* ($2/254 = 0,8\%$). La chance ($31,5\%/0,8\% = 40$) peut s'interpréter comme le font les parieurs : 40 contre 1 d'être *cadre supérieur* plutôt qu'*ouvrier qualifié* quand on est enfant de *cadre supérieur*. Le rapport de chances permet de comparer les chances de deux catégories d'atteindre une catégorie plutôt qu'une autre. Il se calcule par le rapport entre deux chances. Par exemple, le rapport entre la chance d'être *cadre supérieur* plutôt qu'*ouvrier qualifié* quand on est enfant d'*ouvrier qualifié* (1,111) et la chance d'être *cadre supérieur* plutôt qu'*ouvrier qualifié* quand on est enfant de *cadre supérieur* (40) équivaut à $1,111/40 = 0,028$. Cela signifie que les enfants d'*ouvriers qualifiés* ont $1/36^{\text{ème}}$ ($= 0,028$) de la chance des enfants de *cadres supérieurs* d'être *cadre supérieur* plutôt qu'*ouvrier qualifié*.

Si on utilise les rapports de chances, c'est pour neutraliser la mobilité imposée par les changements économiques structurels. Par exemple, on voit ci-dessus que les enfants d'*ouvriers qualifiés* ont plus de probabilités de devenir *cadre supérieur* qu'*ouvrier qualifié* – comme nous l'avons calculé, la chance vaut 1,111. Ce phénomène est lié à la désindustrialisation et à la tertiarisation de l'économie : le nombre d'*ouvriers qualifiés* diminue fortement entre les pères et les enfants (il passe de 509 à 138), alors que le nombre de *cadres supérieurs* augmente (il passe de 254 à 368). En conséquence, certains enfants d'*ouvriers qualifiés* ne peuvent pas occuper la même catégorie que leur père, et vont remplir les catégories « vides ». C'est le cas de la catégorie des *cadres supérieurs* qui, du fait de sa croissance, « recrute » dans les enfants d'autres catégories. Ce phénomène implique que, pour toutes les catégories, la probabilité de devenir *cadre supérieur* augmente et celle de devenir *ouvrier qualifié* baisse. Néanmoins, ce ne veut pas dire qu'on assiste à un mouvement d'égalisation des

chances des individus issus des différentes catégories sociales dans l'accès à une position donnée dans la hiérarchie sociale : dans les mouvements « forcés » par les changements structurels, les opportunités des différentes catégories peuvent rester largement inégales. C'est pourquoi nous utilisons le rapport de chances, qui a la propriété très intéressante de mesurer l'association *intrinsèque* entre l'origine et la position sociales indépendamment des effets de structure, c'est-à-dire uniquement l'égalité des chances.

7 Bibliographie

7.1 Références scientifiques

Accardo, J. (2007), Du bon usage des échelles d'équivalence, *Informations sociales*, 137 (1), 36-45.

Baudelot, C. & Leclercq, F. (2005), Les effets de l'éducation. Paris : La documentation française.

Bihl, A. & Pfefferkorn, R. (2007), *Le système des inégalités*. Paris : La découverte.

Burnay, N. (2009), Chômage de longue durée, transmissions générationnelles et modèles normatifs, *Service social*, 55 (1), 47-65.

Cantelli, F. (2007), *L'État à tâtons. Pragmatique de l'action publique face au sida*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.

Castel, R. (1999), *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Gallimard.

Cuin, C.-H. (1993), *Les sociologues et la mobilité sociale*. Paris : PUF.

Delcourt, J. (2006), État social actif ou travailleurs, chômeurs et citoyens activés, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 37 (2), 194-201.

Destremau, B. & Salama, P. (2002), *Mesures et démesure de la pauvreté*. Paris : PUF.

Dubé, F. (2010a), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris : Éditions du seuil.

Dubé, F. (2010b), Inégalités sociales et parcours de vie, *Université de Montréal*, http://www.socio.umontreal.ca/documents/SOL6541_A2010.pdf (page consultée le 5 septembre 2012).

Dupriez V., Monseur C. & Van Campenhout M. (2009), Étudier à l'université : le poids des pairs et du capital culturel face aux aspirations d'étude, *Les Cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, (75), 1-31.

Esping-Andersen, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge : Polity press.

Erikson, R. & Goldthorpe, J. H. (1992), *The Constant Flux*. Oxford : Clarendon Press.

Franssen, A. (2003), Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale, *La revue nouvelle*, (12), 10-51.

- Girès, J. (2011), La mobilité sociale intergénérationnelle en Belgique. Rôle de l'origine sociale dans les destinées sociales et scolaires et dimension sexuée de la fluidité sociale, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42 (1), 3-23.
- Hauser, R., Nolan, B., Mörsdorf, K. & Strengmann-Kuhn, W. (2000), Unemployment and poverty : Change over time, in: Gallie D., Paugam S. (eds), *Welfare regimes and the experience of unemployment in Europe*. NewYork : Oxford University Press, 25-46.
- Howell, D. (2008), *Méthodes statistiques en sciences humaines*. Bruxelles : de boeck.
- Jacobs, D. & Rea, A. (2007), Les jeunes bruxellois, entre diversité et adversité. Enquête parmi les rhétoriciens des écoles de la Ville de Bruxelles, *Brussels Studies*, (8), 1-17.
- Jacques, W. (2012), L'outil partenarial dans l'insertion professionnelle : enjeux méthodologiques et cadre structurant, *Revue TEF*, (10), à paraître.
- Macquet, C. & Vrancken, D. (2006), *Le travail sur Soi. Vers une psychologisation de la société ?* Paris : Éditions Belin.
- Paugam, S. (1996), *L'exclusion : l'état des savoirs*. Paris : La découverte.
- Paugam, S. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : PUF.
- Pfefferkorn, R. (2007), *Inégalités et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes*. Paris : La dispute.
- Piketty, T. (2008), *L'économie des inégalités*. Paris : La découverte.
- Soulet, M.-H. (2007), L'individualisation des politiques sociales : une réponse à l'exclusion durable ?, in : Cantelli F., Genard J.-L. (eds), *Action publique et subjectivité*. Paris : L.G.D.J.
- Schaut, C. (2001), Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : orientations, mise en œuvre et effets concrets, *Sociologie et sociétés*, 33 (2), 67-91.
- Stroobants, M. (2008), *Sociologie des rapports sociaux, notes de cours*. Bruxelles : ULB.
- Vallet, L.-A. (2007), Sur l'origine, les bonnes raisons de l'usage, et la fécondité de l'odds ratio, *Courrier des statistiques*, 121-122, 59-65.
- Wright, E. O. (1994), *Interrogating Inequality : Essays on Class Analysis, Socialism, and Marxism*. Londres : Verso.

7.2 Documents officiels

- Casman, M.-T., Vranken, J., Dierckx, D., Deflandre, D. & Campaert, G. (2010), *Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale : Acteurs d'innovation au sein des Services Publics Fédéraux belges*. Anvers : Garant, http://www.mis.be/sites/default/files/doc/livre_des_bonnes_pratiques_fr.pdf (page consultée le 5 septembre 2012).

De Potter, V. & Vandevort, L. (s.d.), *Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi !* Bruxelles : SPP intégration sociale, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/126500_pod_mi_-_bw_evaluatieboek_fr.pdf (page consultée le 5 septembre 2012).

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, quel soutien du FSE. Comptes-rendus de la conférence tenue les 18 et 19 novembre 2010 (s.d.), <http://www.mi-is.be/be-fr/europe/conference-la-lutte-contre-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale-quel-soutien-du-fse> (page modifiée le 31 mars 2011).

Les experts du vécu, page web sur le site du SPP intégration sociale : <http://www.mi-is.be/be-fr/politique-de-lutte-contre-la-pauvrete/les-experts-de-vecu> (page modifiée le 16 mai 2012).

FUNOC (2009), *L'Essentiel*, (174), 1-12. Charleroi : FUNOC, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/essentiel_pauvrete.pdf (page consultée le 5 septembre 2012).

Plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2008). Bruxelles : cabinet du secrétaire d'État à la Lutte contre la Pauvreté, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/plan_fr-web.pdf (page consultée le 5 septembre 2012).

Plan d'action national inclusion 2008-2010 (s.d.). Bruxelles : SPP intégration sociale, <http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/Nationaal%20Actieplan%202008-2010%20FR.pdf> (page consultée le 5 septembre 2012).

Programme national de réforme 2012 (2012), http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/pnr_2012.pdf (page consultée le 5 septembre 2012).

Rapport social national 2012. Belgique (2012), http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/national_social_report_2012_belgium_fr.pdf (page consultée le 5 septembre 2012).

Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 (s.d.), <http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/Strategisch%20rapport%20inzake%20sociale%20bescherming%20en%20insluiting%202008-2010%20FR.pdf> (page consultée le 5 septembre 2012).

¹ Il s'agit des données agrégées de la *Luxembourg Income Study*, Elles sont librement accessibles sur le site : <http://www.lisdatacenter.org>. Les différents indicateurs présentés sont calculés sur base du revenu net des ménages. Les constats présentés se vérifient si on élargit l'analyse à l'ensemble des pays européens.

² Ce constat se vérifie également pour d'autres mesures d'inégalité de revenu : écart interdécile, écart interquintile, coefficient d'Atkinson, etc. Quel que soit l'indicateur utilisé pour mesurer les inégalités de revenu, les résultats obtenus sont très similaires.

³ Un constat similaire sur la pertinence du niveau macro couplée au problème de l'identification des pauvres est établi par J. Accardo (2007) en questionnant le concept d'échelle d'équivalence. En effet, si l'on change l'échelle d'équivalence, le taux de pauvreté et ses variations dans le temps (constat macro) n'en sont pas franchement modifiés ; par contre, la composition de la population pauvre (constat micro) change radicalement : d'une dominance de familles avec enfants, on passe aux personnes seules.

⁴ Sur l'articulation entre les dimensions individualisante et microlocale dans la politique d'emploi à Bruxelles, voir Jacques (2012).

⁵ Pour plus d'informations sur cette nomenclature, voir Goldthorpe et Erikson (1992). Quant à son opérationnalisation, voir <https://www.iser.essex.ac.uk/archives/esec>. Les pères sont classés comme *sans emploi* quand leurs enfants les définissent comme tels. Les enfants, quant à eux, sont classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne travaillent pas depuis au moins cinq ans à la date de l'enquête. Néanmoins, pour les retraités, nous n'avons pas appliqué ce critère. Leur position sociale a été estimée sur base de leur dernier métier. Nous n'avons sélectionné que des individus qui ont plus ou moins le même âge que leur père lorsque ce dernier avait le métier indiqué. Nous avons estimé cet âge à 44 ans +/- 10 ans. Pour les détails de cette opération, voir Girès (2011).

⁶ Notre échantillon comprend 3.195 individus. Les données sont librement accessibles sur le site : <http://www.europeansocialsurvey.org/>

⁷ Nous avons vérifié que ces inégalités de revenu sont statistiquement significatives par une analyse de variance et des tests post hoc de Tuckey adapté par Games et Howell pour des groupes de taille et de variance inégales (Howell 2008 : 353-389).

⁸ Le khi-carré de la relation entre le plus haut diplôme obtenu et la catégorie socioprofessionnelle est hautement significatif (le niveau de confiance est supérieur à 99,999%). Ce qui montre qu'il existe très certainement un lien entre ces variables.

⁹ Le test statistique sur les résidus permet de voir quelles sont les sur/sous-représentations significatives, c'est-à-dire celles que nous pouvons généraliser à l'ensemble de la population – avec un niveau de confiance donné. Nous avons indiqué le niveau de confiance par la teinte de la couleur. Une teinte claire indique un niveau de confiance d'au moins 95%. Une teinte foncée indique un niveau de confiance d'au moins 99,995%.

¹⁰ Les rapports de chances sont des rapports de probabilité. Ils sont largement utilisés dans l'étude de la mobilité sociale parce qu'ils permettent de neutraliser les effets de structure (par exemple la croissance de la catégorie des cadres entre les générations des pères et des enfants). Ils permettent ainsi de mesurer exclusivement le degré d'(in)égalité des chances (Vallet, 2007).

¹¹ Pour plus d'informations sur cette nomenclature et son opérationnalisation, voir <https://www.iser.essex.ac.uk/archives/esec>.

¹² Voir (Girès, 2011) pour le détail de cette opération. L'échantillon utilisé dans le présent article est plus important que celui de l'étude précitée, mais les opérations de sélection des individus concernant leur âge sont les mêmes.

¹³ Nous faisons l'hypothèse que la fluidité sociale n'a pas significativement changé lors de cette période. Cette hypothèse est raisonnable en regard d'analyse de l'évolution de la mobilité sociale au cours du temps pour d'autres pays (Goldthorpe, Erikson 1992).